Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency
Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Canada

Energy Innovators Plus

PILOT RETROFIT INCENTIVE

A Guide for Energy Innovators Proposing a Pilot Project for Funding

The Energy Innovators Initiative

OEE

Pilot Retrofit Incentive Program

Cat. No.: M27-01-1033 E
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 1998

Introduction

Natural Resources Canada (NRCan) offers a variety of initiatives that act on Canada's commitment to energy efficiency and address the challenge of climate change. Specifically, the Energy Innovators Initiative, offered through the Office of Energy Efficiency (OEE), encourages businesses and institutions to register as Energy Innovators with the Voluntary Challenge and Registry (VCR) Inc. and to explore innovative options for improving the energy efficiency of their operations.

The Energy Innovators Initiative introduced an incentive for Energy Innovators on April 1, 1998, that makes funding available to contribute up to 25 percent of the cost of an energy efficiency pilot project to a maximum of $250 000 for qualifying recipients. The Energy Innovators Plus Pilot Incentive program uses a contribution formula that rewards recipients for project replication as well as energy-use reduction and the implementation of energy management training and awareness programs. It thus offers Energy Innovator organizations a financial inducement to lower their energy consumption and to replicate a successful pilot retrofit project in their other facilities. Funding is available on a first-come, first-served basis, provided program eligibility criteria are met.

This guide details program eligibility requirements and explains the steps that Energy Innovator organizations should follow when proposing a pilot project for funding.

ELIGIBILITY

1. Which organizations can submit a proposal for funding?

Your organization is eligible to apply for funding under the Pilot Incentive program if it:

- conducts business in the retail, hospitality (hotel or restaurant), office, school, college, university, hospital or industrial[1] sector;
- operates in Canada;
- has enrolled in NRCan's Energy Innovators Initiative (see How to Gain Access to Funding);
- is registered with the VCR Inc. (see How to Gain Access to Funding);
- has registered an Energy Management Plan with the VCR Inc. (see How to Gain Access to Funding);
- plans to retrofit facilities located in Canada; and
- agrees to replicate the pilot retrofit in a minimum of 25 percent of similar facilities it owns, occupies or manages in Canada.

The following organizations and projects are **not** eligible for funding under this program:

- energy performance contracting companies;
- federal, provincial or municipal government entities; or
- any project that is seeking funding under the Commercial Buildings Incentive Program.

1. For industrial sector projects, only office space is eligible.

2. *What kinds of retrofit projects are eligible?*

The proposed retrofits must be:

- in buildings owned or managed by the Energy Innovator organization submitting the proposal, **and/or**
- for floor space individually metered for energy usage **and** leased by the Energy Innovator organization submitting the proposal (the lease must be for a long enough period to allow for the completion of the retrofit project and the realization of cost savings), **and**
- a new energy efficiency project[2] (projects already underway are not eligible).

3. *What must an organization do to qualify for a contribution?*

To qualify for a Pilot Incentive program contribution, the Energy Innovator organization must sign an agreement to do the following:

- within 12 months of the approval of the funding agreement, complete the proposed pilot retrofit project; and
- within 24 months after the completion of the pilot retrofit, replicate the pilot project in a minimum of 25 percent of similar facilities[3] owned, occupied, or managed by the organization.

Organizations that receive funding will be required to report annually on energy costs and savings for the pilot project retrofit and the replication projects. (See the Data Reporting Section in Appendix A.)

2. A new project is one for which no Request for Proposal has been issued for engineering or energy performance contracting work prior to the date of receipt of the Pilot Incentive program proposal by NRCan and (in those cases where implementation will be internal) one for which no final work plan has been approved by the Energy Innovator organization's senior management prior to the date of receipt of the Pilot Incentive program proposal by NRCan.

4. *Are there any restrictions on who can perform the work or on how the project is financed?*

No. Eligible projects include those implemented by an organization's own staff or under a conventional construction contract or through energy performance contracting. Projects financed by an organization's own capital budget; or by borrowing directly or through a third party, are all eligible. Note, however, that the contribution will be paid only to an organization that meets the eligibility requirements stated in question 1.

5. *What level of incentive can an Energy Innovator organization expect to receive?*

The maximum allowable contribution is 25 percent of the total cost of the **pilot** retrofit project. The maximum amount payable to any recipient will be $250 000. Within the allowable maximum contribution of 25 percent the Pilot Incentive program will offer one percent if the applicant's proposed pilot project provides for a comprehensive staff training program (see question 6) and one percent if the pilot project includes an employee energy awareness program (see question 6).

Funding for pilot retrofit projects is based on two variables—projected energy savings and degree of replication. The table on page 3 illustrates the sliding contribution scale. For example, if you estimate that a proposed retrofit will reduce your energy costs by 15 percent, and if you intend to replicate the pilot project in 50 percent of similar buildings, the Pilot Incentive Program will contribute up to 22 percent of the cost of the **pilot** retrofit, provided that a comprehensive staff training program and an employee energy awareness program is included.

3. Similar facilities means all facilities owned, occupied or managed by the Energy Innovator organization submitting the project proposal, which are used for substantially the same function as the facility undergoing the pilot retrofit.

Incentive Levels

(as a percentage of pilot project cost)

Pilot Incentive Program Contribution Range* (Percentage)

Expected Energy Savings from Pilot Retrofit (Percentage)	Extent of Replication of Pilot Retrofit Project (as a proportion of total number of similar facilities)			
	25–34%	35–49%	50–74%	75%+
10–14	8	12	15	20
15–19	15	18	20	22
20+	18	20	22	23

*If the proposed retrofit project is also being funded under the Renewable Energy Deployment Incentive (REDI), the Pilot Incentive program contribution will be reduced by the amount received under REDI.

6. What kinds of expenditures are eligible for inclusion in the cost of a pilot retrofit project?

Expenses eligible for contribution include (but are not restricted to) administrative costs and the cost of implementing energy efficiency measures. These include costs related to:

- lighting system retrofits, including compact fluorescent lighting, electronic ballasts, electromagnetic ballasts, reflector systems, efficient lamps (e.g., T-8 fluorescents), daylight controls, occupancy sensors and high-intensity discharge lighting;
- altering the building envelope, including installing insulation, weatherproofing, glazing and glazing control;
- demand controls, including direct load control, distributed load control and energy management systems;
- water heating retrofits, including load control (i.e., cycling), high-efficiency water heating and installation of heat pumps or solar-assisted technology;
- installing or replacing motors, including high-efficiency motors and variable speed drives;
- heating, ventilation and air-conditioning systems, including high-efficiency chillers, multi-stage compressors, economizers, control systems, variable air-volume systems, load control, heat pumps, space heaters, air conditioners, dehumidifiers and systems for thermal storage, gas cooling and heat recovery;
- refrigeration, including high-efficiency refrigeration;
- administration, including energy efficiency analyses, management, supplies, labour, financing charges and project development;

Incentive Levels

(as a percentage of pilot project cost)

Pilot Incentive Program Contribution Range* (Percentage)

Expected Energy Savings from Pilot Retrofit (Percentage)	Extent of Replication of Pilot Retrofit Project (as a proportion of total number of similar facilities)			
	25–34%	35–49%	50–74%	75%+
10–14	8	12	15	20
15–19	15	18	20	22
20+	18	20	22	23

*If the proposed retrofit project is also being funded under the Renewable Energy Deployment Incentive (REDI), the Pilot Incentive program contribution will be reduced by the amount received under REDI.

6. ***What kinds of expenditures are eligible for inclusion in the cost of a pilot retrofit project?***

Expenses eligible for contribution include (but are not restricted to) administrative costs and the cost of implementing energy efficiency measures. These include costs related to:

- lighting system retrofits, including compact fluorescent lighting, electronic ballasts, electromagnetic ballasts, reflector systems, efficient lamps (e.g., T-8 fluorescents), daylight controls, occupancy sensors and high-intensity discharge lighting;
- altering the building envelope, including installing insulation, weatherproofing, glazing and glazing control;
- demand controls, including direct load control, distributed load control and energy management systems;
- water heating retrofits, including load control (i.e., cycling), high-efficiency water heating and installation of heat pumps or solar-assisted technology;
- installing or replacing motors, including high-efficiency motors and variable speed drives;
- heating, ventilation and air-conditioning systems, including high-efficiency chillers, multi-stage compressors, economizers, control systems, variable air-volume systems, load control, heat pumps, space heaters, air conditioners, dehumidifiers and systems for thermal storage, gas cooling and heat recovery;
- refrigeration, including high-efficiency refrigeration;
- administration, including energy efficiency analyses, management, supplies, labour, financing charges and project development;

- staff training[4] (covering one or more of the following topics: heating, refrigeration, electricity, air handling and building system controls), that is:
  - conducted across Canada under Seneca College's Building Environmental Systems Program[5] or a similar program approved by NRCan;
  - delivered by an accredited training college or institute;
  - designed to meet student needs as determined by pre- and post-training tests;
  - intended to lead to some form of accreditation or certification for the student; and

- the development and implementation of an employee awareness program[6] designed to involve all staff in the organization's energy management program. The program should use a range of communications tools (e.g., posters, memos, awards, newsletters, signs) and inform staff on the retrofit measures being implemented, what results are expected and how employees can become more energy-efficient on the job, at home and on the road. (See Appendix E for information about free publications you can use in your energy awareness campaign. For ideas, consult the Energy Innovators *Manager's Guide to Creating Awareness on Energy Efficiency*.)

4. Applicants whose projects include a comprehensive staff training program are eligible to receive a contribution bonus equal to one percent (within the allowable maximum of 25%), of the pilot project cost.

5. More information on this program is available from Seneca College at 1-800-572-6712 (Toronto area: (905)727-8577) or by e-mail: **mdawson@nmadm.seneca.on.ca**.

6. Applicants whose projects include an employee awareness program is eligible to receive a contribution bonus equal to one percent (within the allowable maximum of 25%), of the pilot project cost.

How to Gain Access to Funding

Follow these steps to gain access to Pilot Incentive program funding:

Step 1. Enrol in the Energy Innovators Program and register with the VCR Inc.

If you haven't already joined the Energy Innovators Initiative, get the paperwork rolling. Send a letter of commitment to NRCan using the sample letter in Appendix B. Your organization will then be automatically registered with the VCR Inc. (The VCR Inc. is a private-public partnership that acts as a repository of information on action plans and actions undertaken by Canadian organizations to demonstrate their commitment to reduce greenhouse gas emissions).

For more information on becoming an Energy Innovator, fax your request to (613) 947-4121. Be sure to specify which sector your organization is in so your inquiry can be forwarded to the appropriate program officer who will help your organization benefit fully from the Energy Innovators Initiative.

Step 2. Register your corporate Energy Management Plan with the VCR Inc.

If your organization's Energy Management Plan is not yet registered with the VCR Inc., contact an officer of the Energy Innovators Initiative at NRCan. Send your energy management plan to the officer who will review it for completeness and register it with the VCR Inc. on your behalf. Registration is important. If your organization does not have a long-term corporate energy management plan, or if the plan is not properly registered with the VCR Inc., your organization will be ineligible for funding.

Your corporate energy management plan should include:

- quantifiable energy consumption reduction goals with target dates (provide a description of the methods used to calculate energy savings);
- baseline emissions, if available, and energy-use data (include a description of the methods used to calculate the baseline data);
- a description of energy-saving measures to be undertaken, the cost of implementing these measures and an estimate of the projected savings;
- a system for monitoring progress and documenting results;
- a description of institutional practices (e.g., administrative, human resources management, operations) designed to reduce energy use;
- the names and titles of employees responsible for implementing your plan;
- a statement by senior management endorsing the plan and a commitment to its implementation; and
- a description of your organization's employee energy awareness program.

The Office of Energy Efficiency offers workshops on how to develop and implement energy management plans that work. For information on Dollars to $ense: ***The Energy Master Plan*** workshop, call 1-800-387-2000, fax 1(613)947-4121 or e-mail innov.gen@nrcan.gc.ca. See Appendix C for a copy of the Dollars to $ense: Energy Master Plan template.

Step 3. Notify NRCan of your intention to submit a proposal for funding.

Following discussions with your NRCan program officer, send a letter to NRCan signalling your organization's intention to participate in the Pilot Incentive program (see sample letter in Appendix D).

Step 4. Complete the Pilot Incentive Program Proposal Form and Data Reporting Form.

4.(1) Complete the Proposal Form (Appendix A) and subsections 1(a) and 2(a) of the Data Reporting section of the Proposal Form. Provide data for Column 1 of Tables 1A, 1B, 2A and 2B (**estimated** annual energy consumption, projected annual energy savings and the estimated costs of pilot and replication retrofits).

ON-SITE Program

If you need help developing your corporate energy management plan, consider hiring a professional for the job through the ON-SITE Program. ON-SITE workers can be hired salary-free for up to six months to work on your energy management projects, including monitoring energy use, developing energy reduction strategies and policies as well as conducting cost-benefit analyses of energy efficiency improvements. ON-SITE is an industry-sponsored program that matches educated professionals with host organizations. ON-SITE workers are paid through Human Resources Development Canada and provincial labour market agreements. The host organization pays $2,600 per placement to cover ON-SITE administrative costs. **For further information, visit the ON-SITE web site at www.epi.ca or call Energy Pathways Inc. at (613) 235-5303.**

The Tables are referred below:

Table 1A. Pilot Project — Energy Consumption and Savings

	Column 1	Column 2	Column 3
	Estimated	**Actual after 1 year**	**Actual after 2 years**
Annual Energy Consumption and Fuel Cost after Retrofit			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost ($)			
Annual Energy Savings*			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost savings ($ and %)			
Date Submitted (m/d/y)			

* Savings based on the annual energy bill provided in subsection 1(a) of Data Reporting, calculated as the difference between pre- and post-retrofit annual consumption and costs.

Table 1B. Pilot Project — Cost of Pilot Retrofit Project

	Column 1	Column 2
Cost of Retrofit ($)	**Projected**	**Actual**
Project development, management, administration		
Energy audit and feasibility study		
Direct labour		
Direct materials		
Financing options		
Performance guarantee (if applicable)		
Total Cost ($)		

Table 2A. Replication Project — Energy Consumption and Savings

	Column 1	Column 2	Column 3
	Estimated	**Actual after 1 year**	**Actual after 2 years**
Annual Energy Consumption and Fuel Cost after Retrofit			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost ($)			
Annual Energy Savings*			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost savings ($ and %)			
Date Submitted (m/d/y)			

* Savings based on the annual energy bill provided in subsection 2(a) of Data Reporting, calculated as the difference between pre- and post-retrofit annual consumption and costs.

Table 2B. Replication Project — Cost of Retrofits

Cost of Replication Retrofit ($)	Column 1 **Estimated cost**	Column 2 **Cost at completion**	Column 3 **Cost at completion**
Total cost ($)			
Breakdown of retrofit cost by year, if investment is made over more than one year ($)			
Date Submitted (m/d/y)			

4.(2) Have a professional engineer review and certify that the proposed pilot retrofit will result in the projected energy savings and indicate acceptance by signing the Proposal Form (see Appendix A).

4.(3) If you are submitting a proposal for a pilot retrofit project in a leased facility, include a copy of the lease with your proposal. Ask the building owner to complete section 5 of the Proposal Form indicating the building owner's consent to implement the pilot project.

4.(4) If your pilot retrofit project plan includes staff training, attach a description of the proposed training program to your Proposal Form and specify the number of staff to be trained and their titles (see question 6).

4.(5) If your retrofit project plan includes an employee energy awareness program, attach a description of the program to your Proposal Form (see question 6).

Proposal Checklist

Before submitting a proposal, discuss your situation with your NRCan program officer and ensure that you have:

- registered as an Energy Innovator (see Appendix B);
- registered with the VCR Inc.;
- submitted an energy management plan that is registered with the VCR Inc.;
- completed all parts of the Pilot Incentive program Proposal Form (Appendix A), including column one of Tables 1A, 1B, 2A and 2B in the Data Reporting section of the Proposal Form;
- signed the replication agreement (section 4 of the Proposal Form);
- had a professional engineer review the project description and sign the certification section (and section 3 of the Proposal Form);
- had the building owner complete section 5 of the Proposal Form (Appendix A), providing consent to implement the pilot retrofit project, if you do not own the building(s) in which you propose the implementation of the pilot project.

Other Important Information

Environmental Assessment

Before NRCan can commit itself to fund any pilot project, the project may be subject to an environmental assessment pursuant to the *Canadian Environmental Assessment Act*. An Energy Innovator officer at NRCan will be able to inform you whether your project requires an assessment.

Audits

If your proposal is accepted for funding, your project may be audited by an NRCan representative to determine whether the projected energy savings for the initial (or pilot) retrofit project are being realized and whether your organization has complied with the replication criteria.

Specifically, you will be required to:

- keep proper accounts and records of revenues and expenditures applicable to the funding agreement, including all original invoices, receipts and vouchers, for a period of three years following the completion of the agreement;
- provide annual energy-use data and cost-savings data for the pilot retrofit and the subsequent replication project (see Tables, Appendix A, Data Reporting); and
- grant a representative of the Crown access to your facilities at a mutually agreed time for auditing, monitoring and verification.

Useful Web Sites

Natural Resources Canada: **www.nrcan.gc.ca**

Office of Energy Efficiency: **http://oee.nrcan.gc.ca**

Voluntary Challenge and Registry Inc.: **www.vcr-mvr.ca**

ON-SITE: **www.epi.ca**

Appendices

Appendix A	*Proposal Form*
Appendix B	*Sample Letter to Join the Energy Innovators and Register with the Voluntary Challenge and Registry (VCR) Inc.*
Appendix C	*The Energy Master Plan*
Appendix D	*Sample Letter of Notification of Intent to Submit Project Proposal for Energy Innovators Plus Pilot Retrofit Incentive*
Appendix E	*Information for Creating an Employee Awareness Campaign*

Appendix A

PROPOSAL FORM

Energy Innovators Pilot Incentive Program

For NRCan use only

Project ID Number: _____

Date Received: (m/d/y) _____

Complete and submit sections 1–5 of the Proposal Form as well as the Data Reporting Section of the Proposal Form. Retain a copy for your record.

1. General Information

Pilot Site Address: _____

Name of Proponent: _____

Name of Organization: _____ Title: _____

Address: _____

Province: _____ Postal Code _____

Type of organization (check one):

◯ School Board ◯ University ◯ College ◯ Health Care

◯ Commercial Property ◯ Retail ◯ Hospitality ◯ Industrial Office Space

Does the proponent own, lease or manage the buildings? ◯ Own ◯ Lease ◯ Manage

If leased or managed, the building owner must give authorization in Section 5 of this form for the retrofit project to proceed.

Term of the lease: from _____ (month/day/year) to _____ (month/day/year)

Name of the party responsible for managing the pilot retrofit: _____

Name of the party who will be paying the costs of the pilot retrofit: _____

Complete and submit section (a) of the Data Reporting section of this form, which provides basic information on the pilot retrofit.

2. Pre-qualifying Information

I am registered with NRCan as an Energy Innovator	◯ Yes	◯ No
I am registered with the VCR Inc.	◯ Yes	◯ No
I have completed an energy management plan (*as defined in the Pilot Proposal Funding Guide for Energy Innovators*) and submitted it to the VCR inc.	◯ Yes	◯ No
I have attached a copy of my organization's energy management plan	◯ Yes	◯ No

3. Project Description

Provide a brief description of the project and each of its technical elements including any employee awareness or staff training programs. (A comprehensive approach is eligible for a higher level of funding than a single-system project). _____

_____

_____

_____

_____

Check the retrofit measures that apply to your proposed project and provide a description of each of the components to be included in your project. Incentives are not restricted to the measures listed here.

Lighting Systems _____

- ◯ compact fluorescent systems
- ◯ electronic ballasts
- ◯ electromagnetic ballasts
- ◯ reflector systems
- ◯ efficient lamps (T-8 fluorescent, etc.)
- ◯ daylight controls
- ◯ occupancy sensors
- ◯ high-intensity discharge

Building Envelope _____

- ◯ insulation
- ◯ building weatherization
- ◯ glazing and glazing control
- ◯ windows and doors

Demand Controls _____

- ◯ direct load control
- ◯ distributed load control
- ◯ energy management system

Water Heating _____

- ◯ load control (cycling)
- ◯ high-efficiency
- ◯ heat pump water heater
- ◯ solar-assisted

Motors _____

- ◯ high-efficiency
- ◯ variable speed drives

HVAC _____

- ◯ high-efficiency chillers
- ◯ multi-stage compressors
- ◯ economizers
- ◯ control systems
- ◯ variable air volume
- ◯ load control
- ◯ heat pumps
- ◯ space heaters
- ◯ air conditioners
- ◯ dehumidification
- ◯ thermal storage
- ◯ gas cooling
- ◯ heat recovery

Refrigeration _____

- ◯ high-efficiency

Staff training

Description of proposed program

Names and titles of participants

Employee energy awareness

Describe the method of tracking project energy savings

Complete and submit Column 1 of Tables 1A and 1B in the Data Reporting section of this form (Pilot Project) to show the estimated costs and savings of your project.

Certification by Professional Engineer

I hereby certify that:

1. I have reviewed the proponent's pilot project proposal;
2. I have reviewed the proponent's energy management plan, dated _____, and filed with the Department of Natural Resources and registered with the Voluntary Challenge and Registry Inc.;
3. The retrofit measures proposed in the pilot project proposal will result in the projected energy savings set out in Table 1A of the attached data report (Pilot Project), within no greater variance of fifteen percent (15%).

_____ _____

(Signature and professional designation) (Date)

Environmental Assessment

For purposes of determining whether an environmental assessment is required for this project, please answer the following questions.

1. Will the project be conducted: (please check)

- in a national park? ◯ Yes ◯ No
- in a national park reserve? ◯ Yes ◯ No
- in or on a national historic site? ◯ Yes ◯ No
- in or adjacent to an historic canal? ◯ Yes ◯ No
- on aboriginal land? ◯ Yes ◯ No
- on federal (Crown) land? ◯ Yes ◯ No

2. Is the project solely the maintenance or repair of an existing physical work that does not involve either

- construction, installation or demolition of a building; ◯ Yes ◯ No
- increasing the height or footprint of a building; ◯ Yes ◯ No
- a hydrant or hook-up that is not part of an existing farm or municipal distribution system; or ◯ Yes ◯ No
- a 25m^2 or larger sign? ◯ Yes ◯ No

3. Will the project:

- create the emission of an uncontrolled polluting substance into the environment at any time? ◯ Yes ◯ No
- involve the release of a polluting substance into a body of water? ◯ Yes ◯ No
- be carried out in or on or within 30 metres of a body of water? ◯ Yes ◯ No
- negatively affect fish or wildlife or their habitats? ◯ Yes ◯ No

- involve the construction or installation of a building with a footprint of more than 100m² and a height of more than 5 metres? ◯ Yes ◯ No
- involve an increase to the footprint or height of an existing building, including its fixed structures, by more than 10%? ◯ Yes ◯ No
- involve the construction, installation, expansion or modification of a hydrant or hook-up which is not part of an existing farm or municipal distribution system? ◯ Yes ◯ No
- involve the crossing of a body of water other than an aerial crossing by a telecommunication or electrical transmission line? ◯ Yes ◯ No
- involve the demolition of an existing building with a floor area of 1000m² or more? ◯ Yes ◯ No
- involve the demolition of an existing building within 30 metres of another building? ◯ Yes ◯ No
- involve the: i) handling; ◯ Yes ◯ No
  ii) disposal ◯ Yes ◯ No
  of PCBs or of substances that require a permit under Part VI of the Canadian Environmental Protection Act?

4. Will the project be conducted in the Town of Banff or the Town of Jasper, Alberta? ◯ Yes ◯ No

If an environmental assessment is required, your Innovators Officer will contact you for further information.

4. Replication

Complete and submit Column 1 of Tables 2A and 2B in the attached Data Reporting section of this form, (Replication Project), to show estimated costs and projected savings.

Upon signing a contribution agreement with Natural Resources Canada,

_____ undertakes the following:
(Name of Proponent)

- if energy savings are realized to a minimum of 85% of projected levels, to replicate the pilot project in at least _____ % of similar facilities it owns, leases or manages, within 24 months of the completion of the initial retrofit;
- to allow the Crown access to its facilities involved in this project for purposes of auditing, monitoring or verification at a mutually agreed time;
- to provide annual data on the performance of this project to the Energy Innovators Program, using the data reporting form;
- it is not applying for funding for this project under the Commercial Buildings Incentive Program;
- it is/is not (please indicate) applying to the Renewable Energy Deployment Incentive Program.

Signature of Authorized Signing Officer	Name and Title	Date

5. Consent

*To be completed by the building owner in all cases where the Proponent does **not** own the building in which the proponent proposes the implementation of the pilot project described in this Proposal Form.*

To: HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF CANADA, as represented by the Minister of Natural Resources ("NRCan")

AND TO: _____ ("the Proponent")
(name of Proponent)

Conditional upon NRCan and the Proponent entering into a contribution agreement regarding the funding of the pilot project described in this Proposal Form and in consideration of the benefits that will accrue to _____ (the "Owner")
(full legal name of building owner)

from the implementation of such pilot project, the Owner hereby warrants that it is the owner of the building with municipal address:

_____

_____

_____
(full address of building)

and hereby consents to the full implementation of the pilot project in that building.

_____ dated _____
(Signature of Building Owner) (month/day/year)

DATA REPORTING

1. Pilot Project

a) Basic project information

- Total number of facilities in pilot project: _____
- Total area of the retrofitted facilities in the pilot project: _____ ft^2 _____ m^2
- Pilot project as a percentage of total area of all similar facilities: _____ %
- Total annual energy bill of the facilities in the pilot project: $ _____
- Breakdown of total annual (actual) energy use by energy source and units for the included facilities included in the pilot retrofit project:

  gas _____ m^3

  oil _____ L

  electricity _____ kWh

  other _____

Table 1A. Pilot Project - Energy Consumption and Savings

	Column 1	Column 2	Column 3
	Estimated	**Actual after 1 year**	**Actual after 2 years**
Annual Energy Consumption and Fuel Cost after Retrofit			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost ($)			
Annual Energy Savings*			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost savings ($ and %)			
Date Submitted (m/d/y)			

* Savings based on the annual energy bill provided in subsection 1(a) of Data Reporting, calculated as the difference between pre- and post-retrofit annual consumption and costs.

Table 1B. Pilot Project - Cost of Pilot Retrofit Project

	Column 1	Column 2
Cost of Retrofit ($)	**Projected**	**Actual**
Project development/ management/administration		
Energy audit and feasibility study		
Direct labour		
Direct materials		
Financing options		
Performance guarantee (if applicable)		
Total Cost ($)		

Certification of Professional Engineer

I hereby certify that the retrofit measures proposed in the pilot project proposal will result in the projected energy savings set out in Table 1A above, within no greater variance of fifteen percent (15%).

_____ _____

(Signature and professional designation) (Date)

2. Replication Project

a) Basic project information

- Number of facilities in replication project: _____
- Area of the facilities to be retrofitted in the replication project: _____ ft^2 _____ m^2
- Replication Project as a percentage of total area of all similar facilities: _____ %
- Total annual energy bill of the facilities to be retrofitted: $ _____
- Breakdown of total annual (actual) energy use by energy source and units for the facilities to be retrofitted under the pilot project replication:

  gas _____ m^3

  oil _____ L

  electricity _____ kWh

  other _____

Table 2A. Replication Project - Energy Consumption and Savings

	Column 1	Column 2	Column 3
	Estimated	**Actual after 1 year**	**Actual after 2 years**
Annual Energy Consumption and Fuel Cost after Retrofit			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost ($)†			
Annual Energy Savings*			
Gas (m^3)			
Oil (L)			
Electricity (kWh)			
Other			
Cost savings ($ and %)			
Date Submitted (d/m/y)			

*Savings based on the annual energy bill provided in subsection 2(a) of Data Reporting, calculated as the difference between pre- and post-retrofit annual consumption and costs.

Table 2B. Replication Project - Cost of Retrofits

Cost of Replication Retrofit ($)	Column 1	Column 2	Column 3
	Estimated Cost	**Cost at completion**	**Cost at completion**
Total cost ($)			
Breakdown of retrofit cost by year, if investment is made over more than one year ($)			
Date Submitted (m/d/y)			

Appendix B – Sample Letter

Sample Letter to Join The Energy Innovators and Register with the Voluntary Challenge and Registry (VCR) Inc.

The Hon. Ralph Goodale
Minister
Natural Resources Canada
580 Booth Street
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Dear Minister:

Our (company, institution, municipality) resolves to voluntarily assist Canadian governments in meeting Canada's international commitment to reduce greenhouse gas emissions, by taking economically sound measures to increase our organization's energy efficiency.

To this end, we are interested in joining Natural Resources Canada's (NRCan) Energy Innovators Initiative and to be registered as such, with the Climate Change Voluntary Challenge and Registry (VCR) Inc., in support of the National Action Program on Climate Change.

In this regard, I am pleased to confirm that our (company, institution, municipality) commits to the following actions:

- appointing (name of contact) as our energy efficiency champion to liaise with Natural Resources Canada, and to oversee the successful implementation of this energy efficiency venture
- setting measurable targets to reduce energy consumption; monitoring and systematically registering our progress in achieving energy savings, annually, with NRCan and the VCR Inc.
- developing a long-term, corporate energy management plan and identifying a full set of options in all facilities owned, managed, or built by our organization, that will reduce our energy use
- promulgating a corporate policy to highlight our energy efficiency commitment to our employees, (tenants, building occupants)
- promoting the benefits of energy efficiency to (employees, tenants, building occupants)

In addition, I am enclosing reproduction graphics for our corporate logo for use with our permission, in recognizing and promoting our support for the Energy Innovators Initiative.

Yours very truly,

_____

(*signed*)
President or Chief Executive Officer

Template

The Energy Master Plan

Planning Checklist

- [*] Goals
- [ ] Champion
- [*] Senior Management Buy-in
- [ ] Planning Team
- [*] Energy and Facility Data
- [*] Communications Plan
- [*] Monitoring and Tracking System
- [ ] Policy Statement
- [ ] Celebration

Energy Efficiency Policy Statement _____

_____

_____

Corporate Energy Management Goals

_____

_____

Target Dates _____

_____

_____

Planning Team

- [ ] Energy Champion
- [ ] Facility Managers
- [ ] Department Heads
- [ ] Human Resources
- [ ] _____
- [ ] Finance
- [ ] Communications
- [ ] Legal
- [ ] Unions
- [ ] _____

Energy Efficiency Matrix

Committment	People	Financing	Planning	Tracking	Communications

Facility and Energy Use Data (Provide for each facility)

Description of Installation

Energy Use

Oil	Gas	Electricity	Other
$ / l	$ / m^3	$ / kWh	$ /

Description of Installation

Energy Use

Oil	Gas	Electricity	Other
$ / l	$ / m^3	$ / kWh	$ /

Dollars to $ense: The Energy Master Plan (Not Project Plan)

*I. Objective: Reduce energy use through low cost opportunities

Strategy: O & M

	$ Cost	$ Savings	Responsibility	Date
Action:				
Action:				
Action:				
Action:				

Strategy: Energy Use

Action:				
Action:				
Action:				
Action:				

Strategy: Purchasing

Action:				
Action:				
Action:				
Action:				

Strategy: Awareness**

Action:				
Action:				
Action:				
Action:				

Strategy: Staff Training**

Action:				
Action:				

*II. Objective: Reduce energy use through capital upgrades

Strategy: (choose from conventional contracting or energy performance contracting)

	$ Cost	$ Savings	Responsibility	Date
Action:				
Action:				
Action:				
Action:				
Action:				
Action:				
Action:				

*Critical Elements of Plan **Required for 1% Bonus

Appendix D – Sample Letter

Sample Letter of Notification of Intent to Submit Project Proposal For Energy Innovators Plus Pilot Retrofit Incentive

Dear (*Name of Innovator Officer*):

This is to inform you that (*name of organization*) requests participation in the Pilot Incentive program.

We are planning to implement a pilot retrofit project at an estimated cost of $ _____ . The project will be completed in _____ months (*maximum time is one year*)

Our project proposal will be submitted to Natural Resources Canada no later than (*date*).

It is our understanding that this notification initiates the process for obtaining pilot project funding under the Pilot Incentive program for (*name of organization*) and that the approval process shall commence upon receipt of the project proposal by Natural Resources Canada.

Yours sincerely,

_____

(*signature*)
Senior Official, Innovator Organization

Appendix E – Employee Awareness

Information for Creating an Employee Awareness Campaign

Here are four free ways to get everyone involved in energy awareness

Natural Resources Canada | Ressources naturelles Canada
Office of Energy Efficiency | Office de l'efficacité énergétique

Provide employees with these products as part of an energy-awareness campaign. Show how energy efficiency helps our environment and saves money!

☐ Children from across Canada have provided their colourful suggestions and thoughts on how to use energy more efficiently in the *Energy and the Environment* calendar for 1998
(Cat. no. M27-105/1998)
Qty _____

☐ *Keeping the Heat In* will save on home heating costs. This 100-page book describes retrofit opportunities and proper renovation techniques that will save you money and make your home more comfortable.
(Cat. no. M92-1/1992 E/F)
Qty _____

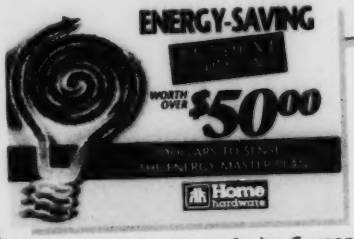

☐ **Save at home.** The *Energy-Saving Coupon Book* offers discounts of over $50 on lighting, caulking and other products that will reduce energy bills at home.
(Cat. no. M27-01-972)
Qty _____

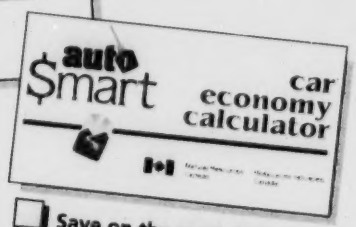

☐ **Save on the road.** The *Car Economy Calculator* offers five gas-saving tips and a car economy log.
(Cat. no. M27-01-16 E/F)
Qty _____

Please indicate the desired quantity of each publication selected and fax to: (613) 947-4121 or e-mail to: innov.gen@nrcan.gc.ca

Name: _____ Organization: _____
Address: _____ Phone: _____
_____ Fax: _____

☐ I am interested in becoming an Energy Innovator

☐ I am interested in obtaining a copy of ***A Manager's Guide to Creating Awareness on Energy Efficiency*** (Cat. no. M27-01-542 E/F)

Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency

Canada

Innovateurs énergétiques Plus

PROGRAMME PILOTE D'ENCOURAGEMENT DES AMÉLIORATIONS ÉCONERGÉTIQUES

Guide à l'intention des Innovateurs énergétiques qui soumettent un projet pilote en vue d'obtenir de l'aide financière

Introduction

Ressources naturelles Canada (RNCan) offre diverses initiatives pour assurer le respect de l'engagement du Canada en matière d'efficacité énergétique et relever les défis posés par les changements climatiques. L'Initiative des Innovateurs énergétiques, en particulier, est un programme offert par l'Office de l'Efficacité Énergétique (OEE). Ce programme vise à encourager les entreprises commerciales et les institutions à s'inscrire en tant qu'Innovateurs énergétiques auprès de la corporation Mesures Volontaires et Registre (MVR) inc., et à envisager la mise en œuvre de formules novatrices en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations.

Le 1er avril 1998, l'Initiative des Innovateurs énergétiques a instauré des mesures d'encouragement à l'intention des Innovateurs énergétiques. Ces mesures mettent à la disposition des candidats admissibles une aide financière pouvant atteindre 25 p. 100 du coût d'un projet pilote d'efficacité énergétique, mais ne dépassant pas 350 000 $. Le programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques des Innovateurs énergétiques fait appel à une méthode de calcul de l'aide financière visant à récompenser les candidats qui étendent par la suite leur projet initial à d'autres installations, qui réduisent leur consommation d'énergie et qui mettent en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation en matière de gestion de l'énergie. Le programme offre ainsi aux organisations inscrites en tant qu'Innovateurs énergétiques une incitation financière pour qu'ils réduisent leur consommation d'énergie et qu'ils répètent leur fructueux projet initial d'améliorations éconergétiques dans leurs autres installations. L'aide financière est offerte selon le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve que le projet présenté réponde aux critères d'admissibilité du programme.

Le présent guide expose en détail les conditions d'admissibilité au programme ainsi que les étapes que doivent suivre les organisations inscrites en tant qu'Innovateurs énergétiques pour la soumission d'un projet pilote en vue d'obtenir une aide financière.

ADMISSIBILITÉ

1. Qui est admissible ?

Votre organisation peut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques si elle remplit les conditions suivantes :

- elle exerce des activités dans l'un des secteurs suivants : commerce de détail, hôtellerie, restauration, location de bureaux, éducation, santé ou secteur industriel[1];
- elle a ses activités au Canada;
- elle est inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques de RNCan (voir la section « Comment obtenir de l'aide financière »);
- elle est inscrite auprès de MVR inc. (voir la section « Comment obtenir de l'aide financière »);
- elle a inscrit un plan de gestion de l'énergie auprès de MVR inc. (voir la section « Comment obtenir de l'aide financière »);
- elle a l'intention d'apporter des améliorations à des installations situées au Canada;
- elle accepte d'étendre par la suite son projet pilote d'améliorations éconergétiques à au moins 25 p. 100 des autres installations semblables dont elle est propriétaire, qu'elle occupe ou gère au Canada.

Les organisations et les projets suivants **ne sont pas** admissibles à l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme :

- les entreprises d'impartition éconergie;
- les administrations publiques fédérale, provinciales ou municipales; ou
- tout projet qui a fait l'objet d'une demande d'aide financière au Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux.

2. Quels types de projets d'améliorations éconergétiques sont admissibles ?

Les améliorations éconergétiques prévues doivent porter sur l'une ou l'autre des installations suivantes :

- dans les bâtiments dont l'organisation inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques est propriétaire ou qu'elle gère, et qui présente le projet;
- pour la surface utile comportant un compteur individuel d'utilisation de l'énergie et louée par l'organisation inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques qui soumet le projet (le bail doit porter sur une période suffisamment longue pour permettre le parachèvement du projet d'améliorations éconergétiques et la réalisation d'économies de coûts); et cela à condition que le projet d'efficacité énergétique soit nouveau[2] (les projets en voie de réalisation ne sont pas admissibles).

3. Que doit faire une organisation pour être admise à recevoir l'aide financière ?

Pour être admise à l'aide financière dans le cadre du Programme pilote d'encouragement, l'organisation inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques doit signer une convention confirmant les engagements suivants :

- le projet pilote d'améliorations éconergétiques prévu doit être terminé moins de 12 mois après l'approbation de la convention d'aide financière;

1. Dans le cas du secteur industriel, seule la location de bureaux est admissible.

2. Un nouveau projet est un projet n'ayant fait l'objet d'aucune proposition en vue de la mise en œuvre de travaux techniques ou de travaux d'impartition éconergie avant la date de réception de la proposition présentée au Programme d'encouragement pilote de RNCan et, dans les cas où la mise en œuvre est interne, un projet pour lequel aucun plan de travail final n'a été approuvé par les dirigeants de l'organisation participant à l'Initiative des Innovateurs énergétiques avant la date de réception de la proposition par RNCan.

- le projet doit par la suite être étendu à un minimum de 25 p. 100 des installations semblables[3] dont l'organisation est propriétaire, qu'elle occupe ou gère, et ce, moins de 24 mois après le parachèvement du projet pilote d'améliorations éconergétiques.

  Les organisations qui recevront l'aide financière devront présenter un rapport d'étape annuel des coûts et des économies d'énergie réalisées grâce au projet pilote d'améliorations éconergétiques et au projet d'extension. (Voir la notion signalement des données à l'annexe A.)

4. Existe-t-il des restrictions relatives au choix de l'exécutant des travaux ou au mode de financement du projet ?

Non. Les projets admissibles peuvent être exécutés par le personnel de l'organisation en cause, par des entrepreneurs en construction conventionnelle ou par impartition éconergie. Sont admissibles les projets financés par un budget d'investissement propre à l'organisation ou par des emprunts directs ou à des tiers. Il convient de noter toutefois que seules les organisations qui satisferont aux conditions d'admissibilité énoncées à la question 1 pourront obtenir l'aide financière.

3. Par installations semblables, on entend les installations qui sont la propriété de l'organisation inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques qui a soumis le projet ou qui sont gérées ou occupées par cette organisation et qui servent principalement aux mêmes fonctions que les installations où on a effectué des améliorations éconergétiques.

5. Quel pourcentage d'aide financière une organisation inscrite à l'Initiative des Innovateurs énergétiques peut-elle s'attendre à recevoir ?

L'aide financière maximale admissible peut atteindre 25 p. 100 du coût total du projet **pilote** d'améliorations éconergétiques. La somme maximale payable à tout candidat admis s'élève à 350 000 $. Dans les limites de l'aide financière admissible de 25 p. 100, le Programme d'encouragement pilote offre une somme égale à 1 p. 100 du coût du projet pilote si le projet d'améliorations éconergétiques prévu par le demandeur comprend un programme complet de formation du personnel (voir la question 6), et 1 p. 100 de plus si le projet pilote inclut un programme de sensibilisation des employés à l'efficacité énergétique (voir la question 6).

L'aide financière pour les projets pilotes d'améliorations éconergétiques est calculée selon deux variables, à savoir les économies d'énergie prévues et le degré d'extension du projet à d'autres installations. Le tableau qui suit illustre l'échelle mobile de l'aide financière accordée. Par exemple, si vous estimez que les améliorations éconergétiques prévues réduiront vos coûts énergétiques de 15 p. 100, et si vous avez l'intention d'étendre le projet pilote à 50 p. 100 de bâtiments semblables, le Programme pilote d'encouragement vous versera 22 p. 100 du coût des améliorations éconergétiques **pilotes**, pourvu que votre projet pilote comprenne un programme complet de formation du personnel et un programme de sensibilisation des employés à l'efficacité énergétique.

Niveaux d'encouragement
(en pourcentage du coût du projet pilote)

Étendue de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques* (en pourcentage)

Économies d'énergie prévues grâce au projet pilote d'améliorations éconergétiques (en pourcentage)	Degré d'extension du projet d'améliorations éconergétiques (par rapport au nombre total d'installations semblables)			
	25–34 %	35–49 %	50–74 %	75 %+
10–14 %	8	12	15	20
15–19 %	15	18	20	22
20 %+	18	20	22	23

* Si le projet d'améliorations éconergétiques fait également l'objet d'une aide financière du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER), l'aide accordée par le programme PENSER est déduite de l'aide financière offerte par le Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques.

6. *Quel genre de dépenses peut-on inclure dans le coût d'un projet d'améliorations éconergétiques ?*

Les dépenses admissibles à l'aide financière incluent les frais d'administration et le coût de mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique mais ne s'y limitent pas. Ces dépenses comprennent les coûts relatifs aux activités suivantes :

- les améliorations éconergétiques du système d'éclairage, dont l'éclairage au moyen de lampes fluorescentes compactes, les ballasts électroniques, les ballasts électromagnétiques, les systèmes de réflecteurs, les lampes efficaces (ex: lampes fluorescentes T-8), les commandes de lumière de jour, les détecteurs de présence, l'éclairage au moyen de lampes à décharge de haute intensité;
- la modification de l'enveloppe du bâtiment, dont la pose d'isolants, l'étanchéisation des joints, la pose de vitres et d'éléments de manœuvre des vitres;
- la régulation de la puissance appelée, dont les contrôles de l'appel de puissance directe, les contrôles de l'appel de puissance répartie et les systèmes de gestion de l'énergie;
- les améliorations éconergétiques des systèmes de chauffage de l'eau, dont les contrôles de l'appel de puissance (l'établissement de cycles), l'installation de chauffe-eau à rendement élevé, de thermopompes et de systèmes solaires de chauffage de l'eau;
- l'installation ou la substitution de moteurs, à rendement élevé et de mécanismes d'entraînement à vitesse variable;

Niveaux d'encouragement
(en pourcentage du coût du projet pilote)

Étendue de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques* (en pourcentage)

Économies d'énergie prévues grâce au projet pilote d'améliorations éconergétiques (en pourcentage)	Degré d'extension du projet d'améliorations éconergétiques (par rapport au nombre total d'installations semblables)			
	25–34 %	35–49 %	50–74 %	75 %+
10–14 %	8	12	15	20
15–19 %	15	18	20	22
20 %+	18	20	22	23

* Si le projet d'améliorations éconergétiques fait également l'objet d'une aide financière du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER), l'aide accordée par le programme PENSER est déduite de l'aide financière offerte par le Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques.

6. ***Quel genre de dépenses peut-on inclure dans le coût d'un projet d'améliorations éconergétiques ?***
Les dépenses admissibles à l'aide financière incluent les frais d'administration et le coût de mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique mais ne s'y limitent pas. Ces dépenses comprennent les coûts relatifs aux activités suivantes :

- les améliorations éconergétiques du système d'éclairage, dont l'éclairage au moyen de lampes fluorescentes compactes, les ballasts électroniques, les ballasts électromagnétiques, les systèmes de réflecteurs, les lampes efficaces (ex: lampes fluorescentes T-8), les commandes de lumière de jour, les détecteurs de présence, l'éclairage au moyen de lampes à décharge de haute intensité;
- la modification de l'enveloppe du bâtiment, dont la pose d'isolants, l'étanchéisation des joints, la pose de vitres et d'éléments de manœuvre des vitres;
- la régulation de la puissance appelée, dont les contrôles de l'appel de puissance directe, les contrôles de l'appel de puissance répartie et les systèmes de gestion de l'énergie;
- les améliorations éconergétiques des systèmes de chauffage de l'eau, dont les contrôles de l'appel de puissance (l'établissement de cycles), l'installation de chauffe-eau à rendement élevé, de thermopompes et de systèmes solaires de chauffage de l'eau;
- l'installation ou la substitution de moteurs, à rendement élevé et de mécanismes d'entraînement à vitesse variable;

- l'amélioration des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, dont les refroidisseurs d'eau à rendement élevé, les compresseurs à étages multiples, les économiseurs, les systèmes de régulation, les systèmes de débit d'air variable, les contrôles de l'appel de puissance, les thermopompes, les radiateurs indépendants, les climatiseurs, les déshumidificateurs, les systèmes de stockage thermique, de récupération de chaleur et les cryogénérateurs;
- l'amélioration des systèmes de réfrigération, dont la réfrigération à rendement élevé;
- l'administration, soit les coûts relatifs aux analyses d'efficacité énergétique, à la gestion du projet, aux fournitures, à la main-d'œuvre, aux frais de financement et à l'élaboration du projet;
- la formation du personnel[4] (portant sur un ou plusieurs de ces sujets : chauffage, réfrigération, électricité, conditionnement d'air et systèmes de contrôle du bâtiment). Les sessions doivent satisfaire aux exigences que voici :
  - être offertes par le Seneca College qui dispense notamment le *Building Environmental Systems Program*[5] ou par tout autre établissement qui offre un programme analogue approuvé par RNCan partout au Canada;
  - être dispensées par un collège ou un institut de formation accrédité;
  - être conçues pour répondre aux besoins des stagiaires (besoins déterminés à la suite de tests effectués avant et après la formation);
  - mener à un agrément ou à la remise d'un diplôme.
- l'élaboration et la réalisation d'un programme de sensibilisation des employés à l'efficacité énergétique[6] qui s'adresse à tout le personnel visé par le programme de gestion de l'énergie de l'organisation. Le programme doit faire appel à un éventail d'outils de communication (ex: affiches, notes de service, récompenses, bulletins d'information, panneaux) et informer le personnel des améliorations éconergétiques mises en œuvre, des résultats escomptés et des mesures d'efficacité énergétique à mettre en pratique au travail, à la maison et sur la route. Voir l'annexe E pour obtenir la liste des publications gratuites que vous pourriez utiliser dans le cadre de votre programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique. Le document *Guide du gestionnaire sur la sensibilisation à l'efficacité énergétique* des Innovateurs énergétiques est une excellente source d'idées.

4. Un demandeur dont le projet inclut un programme complet de formation du personnel est admissible à une somme égale à un pour cent (dans les limites de l'aide financière admissible de 25 p. 100) du coût du projet pilote.

5. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce programme, communiquez avec le Seneca College au **1-800-572-6712** (région de Toronto : **905-727-8577**) ou par courriel : **mdawson@nmadm.seneca.on.ca**

6. Un demandeur dont le projet inclut un programme de sensibilisation des employés est admissible à une somme égale à un pour cent (dans les limites de l'aide financière admissible de 25 p. 100) du coût du projet pilote.

Comment obtenir l'aide financière

Pour obtenir l'aide financière offerte dans le cadre du Programme pilote d'encouragement, procédez comme suit :

Étape 1. Inscrivez-vous au Programme des Innovateurs énergétiques et auprès de MVR inc.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à l'Initiative des Innovateurs énergétiques, envoyez une lettre d'engagement à RNCan en vous servant de la lettre type figurant à l'annexe B. Votre organisation sera par le fait même automatiquement inscrite auprès de MVR inc. Cette société, gérée par le secteur privé et le secteur public, est dépositaire des renseignements relatifs aux plans d'action et aux mesures entreprises par des organisations canadiennes en vue de témoigner leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant votre inscription à l'Initiative des Innovateurs énergétiques, envoyez votre demande par télécopieur au (613) 947-4121. N'oubliez pas d'indiquer le secteur d'activité dans lequel œuvre votre organisation afin que votre demande puisse être acheminée vers l'agent de programme approprié qui sera en mesure d'aider votre organisation à bénéficier pleinement de l'Initiative des Innovateurs énergétiques.

Étape 2. Inscrivez votre plan de gestion de l'énergie auprès de MVR inc.

Si le plan de gestion de l'énergie de votre organisation n'est pas encore enregistré auprès de MVR inc., communiquez avec un agent de l'Initiative des Innovateurs énergétiques à RNCan. L'agent s'assurera que votre plan est complet et l'inscrira pour vous auprès de MVR inc. L'inscription est essentielle. Si votre organisation n'a pas établi de plan global de gestion de l'énergie à long terme, ou si votre plan n'est pas inscrit comme il se doit auprès de MVR inc., votre organisation ne sera pas admissible à l'aide financière.

Votre plan global de gestion de l'énergie devrait inclure les éléments suivants :

- des objectifs quantifiables de réduction de la consommation d'énergie assortis de leurs échéances (décrivez les méthodes employées pour calculer les économies d'énergie);
- la valeur de base des émissions, si celle-ci est disponible, et les données relatives à la consommation d'énergie (décrivez les méthodes employées pour calculer les valeurs de base);
- une description des mesures d'économie d'énergie qui seront mises en œuvre, le coût de la mise en œuvre de ces mesures ainsi qu'une évaluation des économies prévues;
- un système de vérification des progrès réalisés et de documentation des résultats;
- une description des pratiques institutionnelles (les pratiques relatives à l'administration, à la gestion du personnel et aux activités mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie);
- les noms et les titres des employés responsables de la mise en œuvre de votre plan;
- une attestation de l'accord des dirigeants de votre organisation et de leur engagement à réaliser le plan;
- une description du programme de sensibilisation aux économies d'énergie destiné aux employés de votre organisation.

L'Office de l'efficacité énergétique organise des ateliers portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'énergie performant. Pour obtenir des renseignements sur l'atelier intitulé ***Le gros bon Sens : un plan d'action énergétique***, composez le **1-800-387-2000**, envoyez un message par télécopieur au **1-613-947-4121** ou par courriel à **innov.gen@nrcan.gc.ca** Vous trouverez à l'annexe C un modèle de plan d'action énergétique proposé par l'atelier intitulé ***Le gros bon Sens***.

Étape 3. Informez RNCan de votre intention de présenter une demande d'aide financière.

Après avoir discuté avec l'agent de programme de RNCan, envoyez une lettre à RNCan indiquant que votre organisation compte participer au Programme pilote d'encouragement (voir la lettre type à l'annexe D).

Étape 4. Remplissez le Formulaire de proposition de projet du Programme pilote d'encouragement, y compris la section Signalement des données.

4.1 Remplissez le Formulaire de proposition de projet (annexe A) ainsi que les sous-sections 1 a) et 2 a) de la section Signalement des données. Inscrivez les données correspondant à la colonne 1 des tableaux 1A, 1B, 2A et 2B (consommation d'énergie annuelle **prévue**, économies d'énergie annuelles **prévues**, coûts **prévus** du projet pilote d'améliorations éconergétiques et de son extension ultérieure à d'autres installations).

Programme À LA SOURCE

Si vous avez besoin d'aide pour élaborer votre plan global de gestion de l'énergie, envisagez de retenir les services d'un professionnel pour exécuter ce travail par l'intermédiaire du programme À LA SOURCE du gouvernement du Canada. En effet, des spécialistes d'À LA SOURCE travailleront à votre projet de gestion de l'énergie sans que vous ayez à leur verser de salaire pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois. Vous pourrez les affecter à la surveillance de la consommation d'énergie, à l'élaboration de stratégies et de programmes de réduction de la consommation d'énergie, et à la conduite d'analyses coûts-avantages des améliorations de l'efficacité énergétique envisagées. À LA SOURCE est un programme géré par l'industrie qui jumelle des professionnels spécialement formés avec des organisations hôtes. Les spécialistes d'À LA SOURCE sont rémunérés au moyen de conventions relatives au marché du travail conclues entre Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et les provinces. L'organisation hôte débourse 2 600 $ par placement pour couvrir les frais d'administration d'À LA SOURCE. **Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web d'À LA SOURCE à www.epi.ca ou appelez *Energy Pathways Inc.* au (613) 235-5303.**

Voici les tableaux mentionnés plus haut :

Tableau 1A Projet pilote – Consommation et économies d'énergie

Consommation annuelle d'énergie et coût après les améliorations écoénergétiques	Colonne 1 Prévisions	Colonne 2 Consommation réelle après 1 an	Colonne 3 Consommation réelle après 2 ans
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Coût ($)			
Économies d'énergie annuelles*			
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Réduction des coûts en $ et %			
Date de soumission (j/m/a)			

*Économies déterminées à partir de la facture annuelle d'énergie figurant à la sous-section 1 a) de la section Signalement des données, en calculant la différence de consommation et de coût avant et après les améliorations écoénergétiques.

Tableau 1B Projet pilote – Coût des améliorations écoénergétiques

Coût des améliorations écoénergétiques ($)	Colonne 1 Prévisions	Colonne 2 Coût réel
Élaboration du projet, gestion/administration		
Vérification de la consommation d'énergie et étude de faisabilité		
Main-d'œuvre directe		
Matériaux		
Options de financement		
Garantie d'exécution (s'il y a lieu)		
Coût total ($)		

Tableau 2A Projet d'extension – Consommation et économies d'énergie

Consommation annuelle d'énergie et coût après les améliorations écoénergétiques	Colonne 1 Prévisions	Colonne 2 Consommation réelle après 1 an	Colonne 3 Consommation réelle après 2 ans
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Coût ($)			
Économies d'énergie annuelles*			
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Réduction des coûts en $ et %			
Date de soumission (j/m/a)			

* Économies déterminées à partir de la facture annuelle d'énergie figurant à la sous-section 2 a) de la section Signalement des données, en calculant la différence de consommation et de coût avant et après les améliorations écoénergétiques.

Tableau 2B Projet d'extension – Coût des améliorations écoénergétiques

Coût de l'extension des améliorations écoénergétiques à d'autres installations ($)	Colonne 1 Coût estimatif	Colonne 2 Coût au parachèvement des travaux	Colonne 3 Coût au parachèvement des travaux
Coût total ($)			
Répartition par an du coût des améliorations écoénergétiques, si l'investissement porte sur plus d'un an ($)			
Date de soumission (j/m/a)			

4.2 Ce projet pilote doit être analysé et approuvé par un ingénieur. Celui-ci doit certifier, en signant le formulaire de proposition (voir annexe A), que les améliorations éconergétiques projetées produiront les économies d'énergie prévues.

4.3 Si vous soumettez une proposition de projet pilote d'améliorations éconergétiques pour des installations louées, annexez une copie de votre bail à la proposition. Demandez au propriétaire du bâtiment de remplir la section 5 du Formulaire de proposition afin qu'il indique son consentement à la mise en œuvre du projet pilote.

4.4 Si votre projet pilote d'améliorations éconergétiques comprend la formation de personnel, joignez une description du programme de formation prévu au Formulaire de proposition, et précisez le nombre de membres du personnel qui seront formés et leurs titres (voir la question 6).

4.5 Si votre projet d'améliorations éconergétiques comprend un programme de sensibilisation à l'intention des employés, joignez une description du programme au Formulaire de proposition (voir la question 6).

Aide-mémoire

Avant de soumettre une proposition, discutez du cas de votre organisation avec votre agent de programme de RNCan et assurez-vous de prendre les dispositions suivantes :

- vous inscrire à l'Initiative des Innovateurs énergétiques (voir l'annexe B)
- vous inscrire auprès de MVR inc.
- soumettre un plan de gestion de l'énergie inscrit auprès de MVR inc.
- inscrire les renseignements requis dans toutes les sections du Formulaire de proposition du Programme pilote d'encouragement (annexe A), y compris dans la première colonne des tableaux 1A, 1B, 2A et 2B de la section Signalement des données du Formulaire de proposition
- signer l'entente relative à l'extension du projet dans d'autres installations (section 4 du Formulaire de proposition)
- prendre des dispositions pour qu'un ingénieur analyse la description du projet et signe la section de certification du Formulaire de proposition (annexe A, section 3 du Formulaire de proposition)
- veiller à ce que le propriétaire du bâtiment remplisse la section 5 du Formulaire de proposition (annexe A) et donne son consentement à la mise en œuvre du projet pilote d'améliorations éconergétiques, si vous n'êtes pas propriétaire des installations qui font partie du projet pilote.

Autres renseignements importants

Évaluation environnementale

Avant que RNCan puisse s'engager à accorder une aide financière à tout projet pilote, il est nécessaire de vérifier si le projet doit être soumis à une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Un agent de l'Initiative des Innovateurs énergétiques sera en mesure de confirmer si votre projet requiert une évaluation selon la loi.

Vérifications

Si votre proposition est acceptée, il se pourrait qu'un représentant de RNCan procède à des vérifications afin de déterminer si les économies d'énergie prévues dans le projet initial d'améliorations éconergétiques sont réalisées, et si votre organisation a satisfait aux critères d'extension du projet à d'autres installations.

Plus particulièrement, vous devrez vous conformer aux exigences suivantes :

- assurer une tenue rigoureuse des comptes, inscrire au registre les revenus et les dépenses relatives à la convention d'aide financière et conserver tous les originaux des reçus, pièces justificatives et factures pendant une période de trois ans, consécutive à l'exécution de la convention;
- transmettre les données sur la consommation d'énergie et sur les économies d'énergie annuelles relativement au projet pilote et aux projets subséquents d'extension dans d'autres installations (voir les tableaux de l'annexe A ainsi que la section Signalement des données);
- autoriser l'accès à vos installations à un représentant de la Couronne, à un moment fixé par entente mutuelle aux fins de contrôle, de surveillance et de vérification.

Sites Web utiles

Ressources naturelles Canada : **www.rncan.gc.ca**

Office de l'efficacité énergétique : **http://oee.rncan.gc.ca**

Mesures volontaires et Registre (MVR) inc. : **www.vcr-mvr.ca**

À LA SOURCE : **www.epi.ca**

Annexes

Annexe A	*Formulaire de proposition*
Annexe B	*Lettre type d'inscription à l'Initiative des Innovateurs énergétiques et auprès de Mesures volontaires et Registre inc.*
Annexe C	*Plan d'action énergétique*
Annexe D	*Lettre type d'avis d'intention en vue de la soumission d'une proposition de projet au Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques des Innovateurs énergétiques*
Annexe E	*Renseignements sur l'élaboration d'une campagne de sensibilisation des employés*

Annexe A

FORMULAIRE DE PROPOSITION

Programme pilote d'encouragement des Innovateurs énergétiques

Réservé à RNCan

Numéro du projet : _____

Date de réception : (j/m/a) : _____

Remplissez et soumettez les sections 1 à 5 du Formulaire de proposition ainsi que la section Signalement des données. Conservez une copie.

1. Renseignements généraux

Adresse de l'établissement pilote : _____

Nom du proposant : _____

Nom de l'organisation : _____ Titre : _____

Adresse : _____

Province : _____ Code postal : _____

Type d'organisation (cochez un ovale) :

◯ Commission ou conseil scolaire ◯ Université ◯ Collège ◯ Établissement de soins de santé

◯ Établissement commercial ◯ Commerce de détail ◯ Établissement d'hébergement ou de restauration ◯ Établissement industriel

Le proposant est-il propriétaire, loue-t-il ou gère-t-il le bâtiment en question ?

◯ Propriétaire ◯ Locataire ◯ Gestionnaire

Si le bâtiment est loué ou géré, le propriétaire du bâtiment doit accorder son autorisation dans la section 5 du présent formulaire, afin que le projet d'améliorations éconergétiques puisse être mis en œuvre.

Durée du bail : du _____ (j/m/a) au _____ (j/m/a)

Nom de la personne responsable de la gestion du projet pilote d'améliorations éconergétiques : _____

Nom de la personne responsable des paiements relatifs au coût du projet pilote d'améliorations éconergétiques : _____

Remplissez et soumettez la sous-section a) de la section Signalement des données du présent formulaire, qui contient les renseignements de base requis concernant le projet pilote d'améliorations éconergétiques.

2. Renseignements relatifs à la sélection préalable

Je suis inscrit en tant qu'Innovateur énergétique auprès de RNCan ◯ Oui ◯ Non

Je suis inscrit auprès de MVR inc. ◯ Oui ◯ Non

J'ai élaboré un plan de gestion de l'énergie (*défini dans le* Guide à l'intention des Innovateurs énergétiques *qui soumettent un projet pilote en vue de l'obtention d'une aide financière*) et je l'ai soumis à MVR inc. ◯ Oui ◯ Non

J'ai joint une copie du plan de gestion de l'énergie de mon organisation ◯ Oui ◯ Non

3. Description du projet

Décrivez brièvement le projet et chacun de ses éléments techniques, y compris les programmes de sensibilisation des employés ou de formation du personnel. (Les projets globaux donnent droit à davantage d'aide financière que les projets portant sur un seul système.) _____

_____

_____

_____

_____

Cochez les améliorations éconergétiques qui s'appliquent au projet que vous proposez et décrivez chacune des composantes que vous inclurez dans votre projet. (À noter que les éléments admissibles à l'encouragement ne se limitent pas à la liste ci-dessous.)

Systèmes d'éclairage _____

- ◯ éclairage au moyen de lampes fluorescentes compactes
- ◯ ballasts électroniques
- ◯ ballasts électromagnétiques
- ◯ systèmes de réflecteurs
- ◯ lampes efficaces (telles que les lampes fluorescentes T-8)
- ◯ commandes de lumière de jour
- ◯ détecteurs de présence
- ◯ éclairage au moyen de lampes à décharge de haute intensité

Enveloppe du bâtiment _____

- ◯ isolation
- ◯ étanchéisation des joints du bâtiment
- ◯ pose de vitres et d'éléments de manœuvre des vitres
- ◯ portes et fenêtres

Régulation de la puissance appelée _____

- ◯ contrôles de l'appel de puissance directe
- ◯ contrôles de l'appel de puissance répartie
- ◯ système de gestion de l'énergie

Chauffage de l'eau _____

- ◯ établissement de cycles
- ◯ équipement de chauffage d'eau à rendement élevé
- ◯ thermopompes
- ◯ système solaire de chauffage de l'eau

Moteurs _____

- ◯ moteurs à rendement élevé
- ◯ mécanismes d'entraînement à vitesse variable

Chauffage, ventilation et climatisation (CVC) _____

- ◯ refroidisseurs d'eau à rendement élevé
- ◯ compresseurs à étages multiples
- ◯ économiseurs
- ◯ systèmes de régulation
- ◯ systèmes de débit d'air variable
- ◯ contrôles de l'appel de puissance
- ◯ thermopompes
- ◯ radiateurs indépendants
- ◯ climatiseurs
- ◯ déshumidificateurs
- ◯ système de stockage thermique
- ◯ cryogénérateurs
- ◯ système de récupération de chaleur

Réfrigération _____

- ◯ réfrigération à rendement élevé

Formation du personnel

Description du programme prévu

Noms et titres des participants

Sensibilisation des employés à l'efficacité énergétique

Décrivez la méthode de suivi des économies d'énergie réalisées dans le cadre de ce projet

Remplissez et soumettez la colonne 1 des tableaux 1A et 1B de la section Signalement des données (Projet pilote) du présent formulaire indiquant les coûts et les économies que vous prévoyez réaliser grâce au projet.

Certification de l'ingénieur

Je certifie par la présente ce qui suit :

1. J'ai examiné la proposition de projet pilote du proposant;
2. J'ai examiné le plan de gestion de l'énergie du proposant daté du _____, inscrit au ministère des Ressources naturelles et aux Mesures volontaires et Registre inc.;
3. Les améliorations éconergétiques prévues dans la proposition du projet pilote se traduiront par les économies d'énergie présentées dans le tableau 1A de la section Signalement des données (Projet pilote) ci-joint, et sont susceptibles de varier dans une proportion ne dépassant pas quinze pour cent (15 %).

_____ _____

(signature et désignation professionnelle) (date)

Évaluation environnementale

Veuillez répondre aux questions suivantes afin de déterminer si le projet doit être soumis à une évaluation environnementale.

1. Les installations sont-elles situées (veuillez cocher) :

- dans un parc national ? ◯ Oui ◯ Non
- dans une réserve de parc national ? ◯ Oui ◯ Non
- dans un lieu historique national ? ◯ Oui ◯ Non
- dans un canal historique ou à proximité ? ◯ Oui ◯ Non
- sur un territoire autochtone ? ◯ Oui ◯ Non
- sur des terres fédérales (de la Couronne) ? ◯ Oui ◯ Non

2. Le projet porte-t-il uniquement sur l'entretien ou la réparation d'un ouvrage physique existant n'impliquant aucun des aspects suivants :

- la construction, l'aménagement ou la démolition d'un bâtiment ? ◯ Oui ◯ Non
- l'augmentation de la hauteur ou du tracé d'un bâtiment ? ◯ Oui ◯ Non
- une borne d'incendie ou un raccordement qui ne fait pas partie d'un système de distribution municipal ou de ferme ? ◯ Oui ◯ Non
- une enseigne de 25 m² et plus ? ◯ Oui ◯ Non

3. Le projet :

- créera-t-il l'émission d'une substance polluante incontrôlée dans l'environnement ? ◯ Oui ◯ Non
- provoquera-t-il le rejet d'une substance polluante dans un plan d'eau ? ◯ Oui ◯ Non
- sera-t-il exécuté à plus ou moins 30 mètres d'un plan d'eau ? ◯ Oui ◯ Non
- aura-t-il des répercussions sur les poissons ou la faune, ou leur milieu de vie ? ◯ Oui ◯ Non
- portera-t-il sur la construction ou l'aménagement d'un bâtiment dont le tracé sera supérieur à 100 m², et la hauteur de plus de 5 mètres ? ◯ Oui ◯ Non
- augmentera-t-il le tracé ou la hauteur d'un bâtiment existant, notamment des structures fixes, de plus de 10 p. 100 ? ◯ Oui ◯ Non

- portera-t-il sur la construction, l'aménagement, l'agrandissement ou la modification d'une borne d'incendie ou d'un raccordement qui ne fait pas partie d'un système de distribution municipal ou de ferme existant ? ◯ Oui ◯ Non
- portera-t-il sur le franchissement d'un plan d'eau autre que le passage aérien par une ligne de transmission de l'électricité ou de télécommunication ? ◯ Oui ◯ Non
- portera-t-il sur la démolition d'un bâtiment existant dont la superficie est de 1 000 m² et plus ? ◯ Oui ◯ Non
- portera-t-il sur la démolition d'un bâtiment existant situé dans un rayon de 30 mètres d'un autre bâtiment ? ◯ Oui ◯ Non
- portera-t-il sur : i) la manutention ◯ Oui ◯ Non
  ii) l'évacuation ◯ Oui ◯ Non
  de BPC ou de substances qui requièrent un permis aux termes de la partie VI de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ?

4. Le projet sera-t-il exécuté dans la ville de Banff ou Jasper, en Alberta ? ◯ Oui ◯ Non

L'agent de l'Initiative des Innovateurs énergétiques chargé de votre dossier communiquera avec vous pour obtenir un complément d'information, si une évaluation environnementale est nécessaire.

4. Projet d'extension

Remplissez et soumettez la colonne 1 des tableaux 2A et 2B de la section Signalement des données pour faire état des coûts estimatifs et des économies escomptées grâce au projet d'extension.

En signant un accord avec Ressources naturelles Canada pour obtenir de l'aide financière,
_____ s'engage à respecter les conditions suivantes :
(Nom du proposant)

- répéter le projet pilote moins de 24 mois après le parachèvement du projet d'améliorations éconergétiques initial dans au moins _____ p. 100 des installations semblables dont est propriétaire, que loue ou gère le proposant si les résultats du projet pilote se traduisent par des économies d'énergie atteignant au moins 85 p. 100 des prévisions;
- permettre à un représentant de la Couronne d'avoir accès à toutes les installations visées par ce projet à un moment fixé par entente mutuelle aux fins de contrôle, de surveillance et de vérification;
- soumettre des données annuelles relatives aux économies engendrées par ce projet à l'Initiative des Innovateurs énergétiques consignées à la section Signalement des données;
- garantir que ce projet n'a fait ou ne fera l'objet d'aucune demande d'aide financière en vertu du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux;
- indiquer si le projet est conforme aux conditions du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER).

Signataire autorisé	Nom et titre	Date

5. Consentement

*À remplir par le propriétaire du bâtiment si le proposant **n'est pas** propriétaire du bâtiment dans lequel le proposant propose la mise en œuvre du projet pilote décrit dans le Formulaire de proposition.*

À : SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par le ministre des Ressources naturelles (« RNCan »)

ET À : _____ _____ (« le proposant »)
(nom du proposant)

Conditionnellement à la signature d'une convention d'aide financière entre RNCan et le proposant relative au financement du projet pilote décrit dans le Formulaire de proposition, et en considération des avantages qu'apporte au « propriétaire » _____
(appellation légale du propriétaire du bâtiment)

la mise en œuvre du projet pilote, le propriétaire certifie par la présente qu'il est propriétaire du bâtiment sis à l'adresse municipale suivante :

_____

_____

_____
(adresse complète du bâtiment)

et consent par la présente à la mise en œuvre intégrale du projet pilote dans ce bâtiment.

_____ le _____
(signature du propriétaire du bâtiment) (j/m/a)

SIGNALEMENT DES DONNÉES

1. Projet pilote

a) Données de base sur le projet

- Nombre total d'installations soumises à des améliorations éconergétiques dans le projet pilote : _____
- Superficie totale des installations soumises à des améliorations éconergétiques dans le projet pilote : _____ pi² _____ m²
- Pourcentage de la superficie totale de toutes les installations semblables visées par le projet pilote : _____ %
- Facture annuelle totale d'énergie relative aux installations incluses dans le projet pilote : _____ $
- Répartition de la consommation d'énergie annuelle (réelle) par source d'énergie et en unités pour les installations soumises à des améliorations éconergétiques dans le cadre du projet pilote :

  Gaz _____ m³

  Mazout _____ L

  Électricité _____ kWh

  Autre _____

Tableau 1A Projet pilote – Consommation et économies d'énergie

Consommation annuelle d'énergie et coût après les améliorations éconergétiques	Colonne 1	Colonne 2	Colonne
	Prévisions	**Consommation réelle après 1 an**	**Consommation réelle après 2 ans**
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Coût ($)			
Économies d'énergie annuelles*			
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Réduction des coûts en $ et %			
Date de soumission (j/m/a)			

*Économies déterminées à partir de la facture annuelle d'énergie figurant à la sous-section 1 a) de la section Signalement des données, en calculant la différence de consommation et de coût avant et après les améliorations éconergétiques.

Tableau 1B Projet pilote – Coût des améliorations éconergétiques

Coût des améliorations éconergétiques ($)	Colonne 1	Colonne 2
	Prévisions	**Coût réel**
Élaboration du projet/gestion/ administration		
Vérification de la consommation d'énergie et étude de faisabilité		
Main-d'œuvre directe		
Matériaux		
Options de financement		
Garantie d'exécution (s'il y a lieu)		
Coût total ($)		

Certification de l'ingénieur

Je certifie par la présente que les améliorations éconergétiques prévues dans la proposition de projet pilote se traduiront par les économies d'énergie présentées dans le tableau 1A ci-dessus, et peuvent varier dans une proportion ne dépassant pas quinze pour cent (15 %).

_____ _____

(signature et désignation professionnelle) (date)

2. Projet d'extension

a) Données de base sur le projet

- Nombre d'installations visées par le projet d'extension : _____
- Superficie des installations soumises à des améliorations éconergétiques dans le projet d'extension : _____ pi^2 _____ m^2
- Pourcentage de la superficie totale de toutes les installations semblables visées par le projet d'extension : _____ %
- Facture annuelle totale d'énergie des installations à améliorer : _____ **$**
- Répartition de la consommation d'énergie annuelle (réelle) par source d'énergie et en unités pour les installations à améliorer dans le cadre du projet d'extension :

  Gaz _____ m^3

  Mazout _____ L

  Électricité _____ kWh

  Autre _____

Tableau 2A Projet d'extension – Consommation et économies d'énergie

Consommation annuelle d'énergie et coût après les améliorations éconergétiques	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
	Prévisions	**Consommation réelle après 1 an**	**Consommation réelle après 2 ans**
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh).			
Autre			
Coût ($)			
Économies d'énergie annuelles*			
Gaz (m^3)			
Mazout (L)			
Électricité (kWh)			
Autre			
Réduction des coûts en $ et %			
Date de soumission (j/m/a)			

*Économies déterminées à partir de la facture annuelle d'énergie figurant à la sous-section 2 a) de la section Signalement des données, en calculant la différence de consommation et de coût avant et après les améliorations éconergétiques.

Tableau 2B Projet d'extension – Coût des améliorations éconergétiques

Coût de l'extension des améliorations éconergétiques à d'autres installations ($)	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
	Coût estimatif	**Coût au parachèvement des travaux**	**Coût au parachèvement des travaux**
Coût total ($)			
Répartition par an du coût des améliorations éconergétiques, si l'investissement porte sur plus d'un an ($)			
Date de soumission (j/m/a)			

Annexe B – Lettre type

Lettre type d'inscription à l'Initiative des Innovateurs énergétiques et auprès de Mesures volontaires et Registre inc.

L'honorable Ralph Goodale
Ministre des Ressources naturelles du Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Monsieur le Ministre,

Notre (entreprise ou institution ou municipalité) a volontairement décidé d'aider les divers ordres de gouvernement du pays à respecter les engagements internationaux qu'a pris le Canada en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, notre organisation compte prendre des mesures judicieuses sur le plan financier pour augmenter son efficacité énergétique.

À cette fin, nous sommes intéressés à nous joindre à l'Initiative des Innovateurs énergétiques de Ressources naturelles Canada (RNCan), et à nous inscrire à ce titre, auprès des Mesures volontaires et Registre (MVR) inc. du programme Défi-climat, à l'appui du Programme d'action national concernant les changements climatiques du Canada.

À cet égard, je suis heureux de confirmer que notre (entreprise ou institution ou municipalité) entend adopter les mesures suivantes :

- désignation de notre champion de l'efficacité énergétique (nom de la personne-ressource) qui assurera la liaison avec Ressources naturelles Canada, supervisera, puis mènera à bien la mise en œuvre de cette initiative en matière d'efficacité énergétique
- établissement d'objectifs mesurables pour réduire la consommation d'énergie; surveillance et communication systématique de nos progrès en vue de réaliser des économies d'énergie, tous les ans, à RNCan et à MVR inc.
- élaboration d'un plan global de gestion de l'énergie à long terme, et recensement d'un ensemble complet d'options visant les installations dont notre organisation est propriétaire, qu'elle gère ou a construites, qui réduiront notre utilisation de l'énergie
- publication d'une directive de notre organisation pour souligner notre engagement envers l'efficacité énergétique auprès de nos employés (locataires, occupants du bâtiment)
- promotion des avantages de l'efficacité énergétique auprès des (employés, locataires, occupants du bâtiment)

De plus, je joins une reproduction graphique de notre logo que vous pourrez utiliser pour témoigner de notre soutien à l'Initiative des Innovateurs énergétiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

_____

(signature)
Président ou Chef de la direction

Le gros bon $ens : un plan d'action énergétique

Modèle de

Plan d'action énergétique

Liste de contrôle de la planification

☐ Objectifs ☐ Champion ☐ Appui de la haute direction ☐ Équipe de planification
☐ Données sur l'installation et l'énergie ☐ Stratégie de communication ☐ Système de suivi ☐ Énoncé de principes

Énoncé de principes sur l'efficacité énergétique _____

_____

_____

Objectifs _____ _____

_____ _____

Équipe de planification

☐ Champion énergétique ☐ Gestionnaires des installations ☐ Chefs de service ☐ Ressources humaines ☐ _____
☐ Finances ☐ Communications ☐ Contentieux ☐ Syndicats ☐ _____

Tableau de l'efficacité énergétique

Engagement	Gens	Financement	Planification	Suivi	Communications

Données sur la consommation d'énergie et l'installation

(pour chaque installation)

Description

Consommation d'énergie

Mazout	Gaz	Électricité	Autre
$ / l	$ / m³	$ / kWh	$ /

Description

Consommation d'énergie

Mazout	Gaz	Électricité	Autre
$ / l	$ / m³	$ / kWh	$ /

Annexe C – Plan d'action (suite)

Le gros bon $ens : un plan d'action énergétique (il ne s'agit pas du plan du projet)

I. Objectif :** ***Réduire la consommation d'énergie au moyen des occasions à faible coût

Stratégie : F et E	Coût $	Économies $	Responsabilité	Date
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Stratégie : Utilisation de l'énergie				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Stratégie : Approvisionnement**				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Stratégie : Sensibilisation**				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				

II. Objectif :** ***Réduire la consommation d'énergie au moyen des améliorations des immobilisations

Stratégie : (Choisir entre les marchés traditionnels et les marchés de services éconergétiques)

	Coût $	Économies $	Responsabilité	Date
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				
Mesure :				

*Éléments essentiels du plan **Requis pour obtenir la prime de 1 %

Annexe D – Lettre type

Lettre type d'avis d'intention en vue de la soumission d'une proposition de projet au Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques des Innovateurs énergétiques

(Coordonnées de l'agent(e) à qui la lettre est adressée)

Madame, Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que (*nom de l'organisation*) désire participer au Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques des Innovateurs énergétiques Plus.

Nous comptons mettre en œuvre un projet pilote d'améliorations éconergétiques dont le coût estimatif s'élève à _____ $. Le projet sera réalisé en _____mois (maximum d'un an).

Notre proposition de projet sera soumise à Ressources naturelles Canada avant le (*date*).

Nous savons que le présent avis d'intention amorce le processus d'obtention d'aide financière du Programme pilote d'encouragement des améliorations éconergétiques au nom de (*nom de l'organisation*) et que le processus d'approbation débutera dès réception de la proposition de projet par Ressources naturelles Canada.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

_____
(*signature*)
Cadre supérieur, organisation inscrite à
l'Initiative des Innovateurs énergétiques

Annexe E – Sensibilisation des employés

Renseignements sur l'élaboration d'une campagne de sensibilisation des employés

Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation de l'énergie, faites distribuer les publications suivantes au personnel et aux élèves de votre organisation. Vous contribuerez ainsi à démontrer comment l'efficacité énergétique permet de protéger l'environnement et de réaliser des économies.

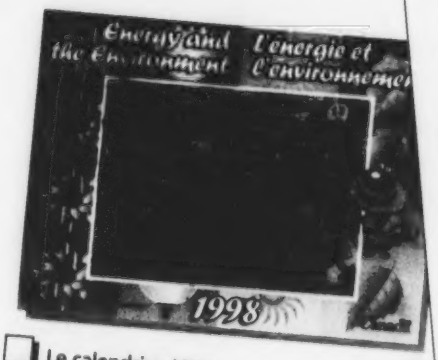

☐ Le calendrier 1998 *L'énergie et l'environnement* expose des dessins d'enfants d'un peu partout au Canada. Par ce moyen, ils expriment leurs suggestions et leurs idées brillantes sur la façon d'améliorer l'utilisation de l'énergie.
(N° de cat. M27-105/1998)
Qté _____

☐ *Emprisonnons la chaleur* est un guide qui aide à réduire les frais de chauffage à la maison. Cette publication d'une centaine de pages présente les possibilités de réfection et les techniques de rénovation qui vous permettront d'économiser de l'argent tout en améliorant le confort de votre maison.
(N° de cat. M92-1/1992 E/F)
Qté _____

☐ **Faites des économies à la maison.** Le *Livret de coupons d'économies d'énergie* offre des rabais de plus de 50 $ sur les produits d'éclairage, de calfeutrage et autres qui réduisent les coûts d'énergie à la maison. (N° de cat. M27-01-972)
Qté _____

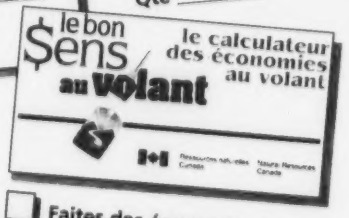

☐ **Faites des économies au volant.** *Le calculateur des économies au volant* propose cinq conseils pour économiser du carburant et un registre d'économies au volant.
(N° de cat. M27-01-16 E/F)
Qté _____

Veuillez indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir de chacune des publications choisies et faites parvenir votre demande par télécopieur au (613) 947-4121 ou par courriel à : innov.gen@nrcan.gc.ca

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

_____ Télécopieur : _____

☐ Je veux devenir un Innovateur énergétique.

☐ Je veux obtenir un exemplaire de la publication ***Guide du gestionnaire sur la sensibilisation à l'efficacité énergétique*** (n° de cat. M27-01-542 E/F)